

syntaxe

du français
moderne et contemporain

HERVÉ-D. BÉCHADE

puf
FONDAMENTAL

Syntaxe du français
moderne et contemporain

0147

8°X

34845

DU MÊME AUTEUR
dans la même collection

Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain, 1992

1609287

80

SYNTAXE DU FRANÇAIS

MODERNE ET CONTEMPORAIN

Hervé-D. Béchade

Professeur à la Sorbonne
Directeur de l'Institut de langue française (Paris IV)

3^e édition revue et augmentée



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

SYNTAXE DU FRANÇAIS
MODERNE ET CONTEMPORAIN

Hervé D. Bénard

Professeur à la Sorbonne
Université de Paris, 1986-1987

1^{re} édition revue et augmentée

ISBN 2 13 045863 7

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1986, novembre
3^e édition revue et augmentée : 1993, octobre

© Presses Universitaires de France, 1986
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



AVANT-PROPOS

C'est sans nul doute à notre expérience de l'enseignement de la langue française à l'Université qu'est dû cet ouvrage.

Non qu'étudiants et enseignants eussent manqué de grammaires descriptives et normatives du français dans son ensemble. Mais il nous est dès longtemps apparu — le témoignage des usagers l'atteste — que ces livres offraient tellement que leur utilisation s'en trouvait parfois mal commode.

En somme, en considérant comme acquis tout ce qui concerne la phonétique ou la morphologie, en écartant l'histoire des mots ou les questions de métrique, on a voulu se cantonner au domaine qui intéresse proprement le fonctionnement de la langue : la syntaxe.

C'est bien là que semblent se rencontrer parmi les plus fortes difficultés. On a estimé utile de centrer l'attention sur elles en regroupant, autant que faire se pouvait, les descriptions, les observations ou les explications que pouvait nécessiter chaque système rencontré. Cette méthode ne permet certes pas d'esquiver toutes redites, mais il nous a paru pédagogiquement plus approprié de courir au besoin le risque de la répétition et d'éviter en revanche de fastidieux renvois ou de lassantes recherches. Est-il possible, par exemple, de ne pas évoquer le cas du sujet il d'impersonnel tant quand on parle du verbe que du sujet ? En tout état de cause, l'index devrait permettre de réunir, chaque fois que de besoin, ce qui se trouve éventuellement dispersé pour des raisons obligées.

Le titre de cet ouvrage indique son orientation et son ambition — fût-elle excessive. Il s'agit de présenter, avec la conscience des lacunes qu'implique un tel projet, l'état général de la syntaxe du français de naguère et d'aujourd'hui. On ne pouvait, hélas, tout dire, et tout n'est pas dit. Mais on a voulu procurer une image aussi fidèle que possible de la façon dont fonctionne notre langue en cette fin du XX^e siècle. C'est pourquoi l'immense majorité des exemples littéraires qui illustrent les exposés sont tirés d'auteurs de notre temps et on a tout particulièrement dépouillé la littérature contemporaine.

Mais, de même que le fruit ne doit faire oublier ni la tige ni la fleur, on n'a dans ce parti pris de modernité nullement ignoré l'ancienne langue et surtout la langue classique : les notes y font fréquemment remonter dans la mesure

où il serait vain de vouloir présenter tel ou tel fait particulier sans la lumière d'un état de langue antérieur qui seul peut l'éclairer. Peut-on aborder le problème de *é* dans l'inversion interrogative de *je* à la première personne de l'indicatif présent sans référence à un état ancien de la langue ? Et ainsi pour combien d'autres phénomènes inexplicables sans un retour aux sources.

On a, en chaque occasion où la pédagogie y gagnait, tiré parti des recherches et des découvertes opérées ces dernières décennies. Il ne paraît plus licite, aujourd'hui, de parler de sujet réel et apparent ou de complément d'attribution, de faire du conditionnel un mode à part ou de chercher une valeur temporelle aux autres modes que l'indicatif, d'ignorer le rôle de l'intonation, etc. Il est franchement illicite d'adjoindre au conditionnel, sous l'appellation hérétique de « conditionnel passé deuxième forme », ce qui est le subjonctif plus-que-parfait ou de considérer qu'il y a accord du verbe avec l'attribut dans le cas des séquences ce sont + substantif au pluriel.

En revanche, on s'est volontairement abstenu d'utiliser un vocabulaire autre que celui généralement admis par la communauté des grammairiens. On a estimé préférable que les faits évoqués le fussent dans des termes accessibles afin que ces faits, souvent de présentation et d'interprétation délicates, n'apparussent pas d'une complexité encore plus redoutable.

Enfin, quand cela a paru nécessaire ou intéressant, on n'a pas hésité à prendre en compte le langage parlé et familier ou celui des enfants ou même celui de milieux éloignés de la culture : les exemples qu'on en procure se justifient dans la mesure où ils illustrent un certain état ou une certaine évolution de la langue et où ils portent témoignage sur le français vivant.

Cet ouvrage, quoique destiné par priorité à l'enseignement supérieur, peut aussi intéresser un public plus large eu égard à sa conception et à sa finalité générales. Quels qu'en soient les usagers, son auteur recevrait avec gratitude leurs commentaires : il n'en est pas de si ténus qui ne soient susceptibles d'interpeller et d'alimenter une réflexion tout entière appliquée, modestement mais avec ardeur, au service de la langue française.

Cette troisième édition apporte certaines précisions supplémentaires et, par un Index refondu et augmenté, vise à améliorer la consultation de l'ouvrage.

H.-D. B.

PRÉAMBULE

La phrase est une unité de sens délimitée en général sur le plan formel à l'écrit par des signes graphiques, majuscule au début, ponctuation forte au terme de son énonciation, qui encadrent une mélodie variable selon les modalités (cf. p. 224, 227, 229, 231). La ponctuation forte prend la forme du point, du point d'exclamation et du point d'interrogation. Les autres signes — virgule, point-virgule, deux points — dénotent à l'intérieur de la phrase divers mouvements mélodiques qui ne concluent pas à la manière des signes de ponctuation forte.

I - PROPOSITION ET PHRASE SIMPLE

Le schéma le plus ordinaire de la phrase se présente sous la forme sujet + verbe, ou sujet + verbe + attribut ou complément selon la nature du verbe. On appelle cet ensemble plus ou moins élaboré *proposition* :

« L'imagination suffit » (A. Pieyre de Mandiargues).

« Ce déjeuner n'avait pas été bavard » (C. Rochefort).

« J'aime l'aube » (Y. Régnier).

Mais la proposition peut très bien revêtir des formes réduites et n'en conserve pas moins son statut, l'idée qu'elle véhicule demeurant complète, qu'elle soit exprimée par un verbe seul, un élément ou plusieurs sans verbe, et même un mot invariable (cf. p. 223).

La proposition, quand ses éléments s'ordonnent autour d'un seul verbe dans un ensemble clos et même quand elle se présente sous des formes réduites, est appelée *phrase simple*.

Le verbe constitue ordinairement le pivot de la proposition. Les autres éléments se rapportent à lui directement ou indirectement quand lui-même ne se rapporte à rien. Ces autres éléments peuvent se faire accompagner de compléments. Sous sa forme la plus courante, la proposition apparaît donc comme un ensemble d'éléments dont certains, essentiels, entretiennent entre eux des rapports grammaticaux appelés *fonctions*, cet assemblage offrant un sens complet. Les mots remplissant des fonctions sont appelés *termes*, par opposition à d'autres mots les accompagnant qui ne font qu'assurer un rôle grammatical de liaison (conjonctions, prépositions) ou expriment des catégories (déterminants, certains adverbes).

La proposition est dite *indépendante* quand elle ne dépend d'aucune autre proposition et n'en tient aucune autre sous sa dépendance :

« Pendant les fêtes le temps est arrêté. / Tout le monde a le même âge. / On en est tous au même point » (P. Courtade).

Parmi les propositions indépendantes se range la proposition *intercalée* (ou *incise* ou *incidente*), rarement susceptible de devenir phrase complexe, qui est une proposition souvent enchâssée entre virgules à l'intérieur d'une phrase. Elle n'entretient aucun lien grammatical avec le reste de la phrase. Elle présente les propos d'un locuteur sous des formes telles que « je crois », « s'exclama-t-il », « que je sache », etc. :

« “Ces choses-là”, *m'a-t-il dit*, [...] “ça vient de loin, ça vient du sang” » (M. Arland).

« J'espère qu'on vous reverra, *lui avait-elle murmuré* » (J. Cayrol).

« Madeleine n'en parlait jamais et n'avait eu pour elle, *que je sache*, aucune indulgence » (A. Gide).

II - PHRASE COMPLEXE (OU COMPOSÉE)

Quand une phrase est formée de plusieurs propositions, on l'appelle *phrase complexe* (ou *composée*). Quels que soient le nombre et la nature des propositions qu'elle intègre, elle conserve une unité de sens comme la phrase simple.

A - Juxtaposition

La phrase complexe peut être constituée de propositions indépendantes simplement juxtaposées, c'est-à-dire contiguës, sans aucun élément qui les lie entre elles (phrase de *juxtaposition*) :

« Solange s'acharne, se tord le poignet, fait une grimace » (C. de Rivoyre).

B - Coordination

La phrase complexe peut être constituée de propositions indépendantes coordonnées par une conjonction de coordination ou, parfois, un adverbe jouant un rôle de coordonnant (phrase de *coordination*) :

« Soudain une étrange lueur se répand, *et* gagne le tréfonds des êtres exsangues » (J. Brosse).

« Le vent s'insinuait dans la rue, *puis* s'élevait le long des maisons avec la lenteur des spectres » (J. de Bourbon-Busset).

De nombreuses nuances séparent les phrases de coordination suivant la valeur qu'affecte l'élément coordonnant. On peut ainsi distinguer d'abord la structure la plus courante, où la coordination est *copulative*, c'est-à-dire que l'élément coordonnant marque simplement la réunion des propositions et leur addition. Les éléments coordonnants employés sont *et*, le plus souvent, *aussi*, *ensuite*, *puis*, etc. :

« Elle visa *et* tira dans le dos de son mari » (C. Arnothy).

Ensuite les nuances se répartissent entre la coordination *adversative*, qui oppose les propositions; les éléments coordonnants sont *mais*, le plus souvent, *au contraire*, *cependant*, *néanmoins*, etc. :

« Je me laissais aller, *mais* ce n'était plus comme avant » (Y. Berger).

la coordination *causale* (ou *explicative*), qui introduit une proposition expliquant ce qui vient d'être exposé; les éléments coordonnants sont *car*, le plus souvent, *en effet*, *de fait*, *tant*, etc. :

« Et pourtant je te prie de mordre, *car* toi aussi tu es un appât » (H. Queffelec).

la coordination *consécutive* (ou *conclusive* ou *déductive*), qui introduit une proposition marquant la conséquence de ce qui vient d'être exposé; les éléments coordonnants sont *donc*, le plus souvent, *alors*, *aussi*, *c'est pourquoi*, etc. :

« J'écrivais sur le mur ces douces paroles : "Je pense, *donc* je ne suis pas" » (M. Blanchot).

la coordination *disjonctive*, qui oppose deux propositions ou offre le choix entre l'une et l'autre; les éléments coordonnants sont *ou*, le plus souvent, *ou bien*, *soit, soit... soit*, etc. :

« Ferme cette fenêtre, Fabrizio; ferme-la *ou* je fais du scandale » (J. Gracq).

Toutes les formes de propositions indépendantes peuvent cohabiter dans la phrase complexe par coordination ou juxtaposition et même, éventuellement, se trouver réunies par conjugaison des deux procédés :

« Tu n'es pas irréprochable, / tu sais /, toi non plus » (F. Sagan).

« Ainsi, au cours des ans, l'eau d'un bassin affouille le rocher, / et rien ne se voit, / rien ne bouge » (Vercors).

C - Subordination

La phrase complexe peut se présenter, sous une forme élémentaire, comme un ensemble phraséologique dans lequel une proposition dite *subordonnée* dépend d'une proposition dite *principale* (phrase de *subordination*). La relation de dépendance s'établit le plus souvent par l'intermédiaire d'un outil de subordination relatif ou conjonctif fondant un certain type de rapport grammatical, donc de fonction. La phrase complexe est souvent susceptible de prendre des formes très élaborées, intégrant plusieurs principales et plusieurs subordonnées dans des combinaisons d'une grande variété.

On peut définir la proposition principale comme une proposition qui, sans dépendre d'aucune autre proposition, en tient une ou plusieurs sous sa dépendance; et la proposition subordonnée comme une proposition qui est régie par une autre proposition et prend dans la phrase la fonction d'un mot :

« Je crois / que je ferais mieux de vous parler du Brésil » (M. Déon).

- Proposition principale + proposition subordonnée complétive complément d'objet direct.

« Les propagations et interférences continuent à développer leurs jeux, / lorsque la main s'est arrêtée » (A. Robbe-Grillet).

- Proposition principale + proposition subordonnée complément circonstanciel de temps.

Il peut arriver qu'une proposition subordonnée ait sous sa dépendance une autre proposition. Elle n'en demeure pas moins subordonnée par rapport

à la principale et joue seulement le rôle de principale par rapport à la proposition qui dépend d'elle :

« Il pensa / qu'elle se savourait elle-même dans la glace / *ainsi qu'elle semblait le faire en toute chose* » (A. Schwartz-Bart).

- Proposition principale + proposition subordonnée complétive + proposition subordonnée de comparaison complément de la complétive.

De même que les propositions indépendantes, les propositions principales et subordonnées multiples peuvent être juxtaposées ou coordonnées, les outils coordonnants prenant les mêmes valeurs que dans la phrase de coordination :

« *Car je sais, Auguste, / je sais / que vous écrivez un roman* » (M. Mithois).

- Deux principales juxtaposées.

« Elle cherchait à se persuader / *qu'elle vivait /, que rien ne s'était passé* » (B. Pingaud).

- Deux subordonnées complétives juxtaposées.

« Dans la classe du bachot, j'eus comme professeur de français un homme / *que j'ai beaucoup aimé / et dont je reparlerai* » (A. Memmi).

- Deux subordonnées relatives coordonnées.

On appelle aussi *parataxe asyndétique* (= « juxtaposition non liée ») la simple juxtaposition, *parataxe syndétique* (= « juxtaposition liée ») la coordination et *hypotaxe* (= « dépendance ») la subordination.

III - SYNTAXE DE LA PROPOSITION ET SYNTAXE DE LA PHRASE

La proposition est, comme on l'a vu, un assemblage d'éléments dont un verbe est en général le centre. Tous les termes de la proposition s'organisent autour de ce terme essentiel; ils entretiennent des rapports soit avec lui (verbes d'action), soit par son intermédiaire (verbes d'état), soit entre eux.

Quand on a affaire à une phrase complexe de subordination, ce sont les propositions prises comme entités qui entretiennent des rapports entre elles, les subordonnées prenant les mêmes fonctions que le nom et ses équivalents, l'adjectif ou l'adverbe.

Examiner la syntaxe du français revient donc pour l'essentiel à examiner dans la proposition le fonctionnement du verbe et des termes qui l'entourent, et, dans la phrase complexe, le fonctionnement des propositions.

première partie

LE VERBE

Sommaire

Généralités	15
1. TRANSITIVITÉ ET INTRANSITIVITÉ	19
I - Transitivité	19
A - Verbes transitifs directs	19
B - Verbes transitifs indirects	20
C - Verbes transitifs doubles	20
II - Intransitivité	20
III - Changement de catégorie	21
A - De la transitivité à l'intransitivité	21
B - De l'intransitivité à la transitivité	22
2. LES VOIX. LES VERBES AUXILIAIRES ET SEMI-AUXILIAIRES	25
I - Les voix	25
A - Voix active et voix passive	25
1. Caractéristiques réciproques — 2. <i>De et par</i> + complément d'agent	
B - Voix pronominale	28
1. Pronominaux réfléchis — 2. Pronominaux non réfléchis — 3. Pronominaux réciproques	
C - Verbes impersonnels et forme (construction) impersonnelle	30
1. Verbes impersonnels — 2. Forme (construction) impersonnelle	
II - Les verbes auxiliaires et semi-auxiliaires	32
A - Auxiliaires <i>être</i> et <i>avoir</i>	33
1. <i>Etre</i> — 2. <i>Avoir</i>	
B - Semi-auxiliaires	35
1. Semi-auxiliaires de temps — 2. Semi-auxiliaires de mode — 3. Semi-auxiliaires d'aspect	

3. LES MODES ET LES TEMPS	39
Généralités	39
I - L'indicatif, mode personnel et temporel	40
A - Le présent	41
1. Valeur de base et emploi général — 2. Emplois particuliers	
B - L'imparfait	44
1. Valeurs de base et emploi général — 2. Emplois particuliers	
C - Le passé simple	46
1. Valeur de base et emploi général — 2. Emploi particulier	
D - Le passé composé	48
1. Valeurs de base et emploi général — 2. Emplois particuliers	
E - Le passé antérieur	51
1. Valeurs de base et emploi général — 2. Emploi particulier	
F - Le plus-que-parfait	51
1. Valeurs de base et emploi général — 2. Emplois particuliers	
G - Le futur	53
1. Valeur de base et emploi général — 2. Emplois particuliers	
H - Le futur antérieur	54
1. Valeurs de base et emploi général — 2. Emplois particuliers	
I - Le conditionnel	56
1. Le conditionnel dans le système hypothétique — 2. Le conditionnel en proposition indépendante ou principale — 3. Le conditionnel en proposition subordonnée	
J - Les formes surcomposées	60
II - L'impératif et le subjonctif, modes personnels et non temporels	61
A - L'impératif	61
1. Emplois — 2. Destinataire	
B - Le subjonctif	62
1. Le subjonctif en proposition indépendante ou principale — 2. Le subjonctif en proposition subordonnée — 3. Emplois particuliers de l'imparfait et du plus-que-parfait	
III - L'infinitif, le participe et le gérondif, modes non personnels et non temporels	69
A - L'infinitif	69
1. L'infinitif en fonction verbale — 2. L'infinitif en fonction substantive	
B - Le participe	78
1. Emploi général — 2. Emplois particuliers	
C - Le gérondif	83
1. Valeur temporelle et aspectuelle — 2. Sens — 3. Construction	

GÉNÉRALITÉS

Si l'on compare le verbe avec d'autres parties du discours, même très importantes dans la structure de la langue, comme le substantif ou l'adjectif qualificatif par exemple, on est amené à constater que le verbe, parmi tous les éléments constitutifs de l'énoncé, bénéficie du plus de privilèges.

Son étymologie même apparaît significative : il vient du latin *verbum* qui veut dire « mot », « parole ». Le verbe est donc le mot fondamental, le mot par excellence, et on a pu l'appeler l'« âme du discours ». Les grammairiens de l'Antiquité le concevaient déjà comme l'élément essentiel de l'énoncé.

Le nom (ou substantif) désigne les êtres — les animés — (*chien*, *berger*) et les choses — les inanimés — au sens le plus large : il peut s'agir d'une idée (*beauté*), d'un état (*maladie*), d'une action (*fuite*), d'un sentiment (*haine*), etc. L'adjectif qualificatif indique que l'être ou la chose dont il est question participe à une certaine qualité, qualité signifiant une manière d'être, le plus souvent sans implication morale : « un ami *fidèle* », « une *grande* maison », « un manteau *blanc* ».

L'importance du nom et de l'adjectif qualificatif est donc extrême et leur rôle, dans le rendu de la pensée, capital. Mais, à y regarder de plus près, on voit le caractère limité, par essence, de ce rôle : le mot *chien*, malgré l'amplitude de son sémantisme, évoque toujours le quadrupède bien connu. L'adjectif *fidèle* n'offre pas de fortes variations sémantiques. En d'autres termes, le nom ou l'adjectif sont, pour ainsi dire, prisonniers de leur signification : ils portent un sens, susceptible assurément de se diversifier, se nuancer, mais ce sens leur confère une certaine rigidité d'emploi, de même qu'est fort rigide leur morphologie, juste fléchie éventuellement par les marques de genre et de nombre — rigidité encore bien plus caractéristique avec d'autres parties du discours telles que, par exemple, les prépositions.

Le verbe, comme le substantif, peut désigner un *état* ou une *action*. L'action est faite :

« *J'ai quitté* la maison » (J.-P. Sartre).

ou subie par le sujet :

« Un acte n'est pas "humain" pour la seule raison qu'il a été posé par un homme » (P.-H. Simon).

Il faut d'ailleurs prendre le mot *action* au sens le plus large : ainsi, particulièrement quand le sujet est un inanimé, le verbe rend davantage compte, bien des fois, d'une relation entre le sujet et l'objet que d'une action :

« Tout sentait la ruine fraîche » (J. Romains).

L'état, lui, est exprimé par un certain nombre de verbes tels que *être*, *devenir*, *pleurer*, *rester*, etc. :

« Je ne suis pas le pauvre Antoine » (F. Sagan).

« Ne reste pas trop seule » (J. Anouilh).

Il convient de noter que l'on englobe souvent état et action dans le mot *procès*, du latin *processus*, « ce qui avance, ce qui se passe ». Ce mot désigne une notion générale recouvrant les notions particulières d'action, faite ou subie, et d'état rapportées à un sujet.

Si le verbe et certains substantifs ont en commun d'exprimer une action ou un état, le verbe présente des caractéristiques qui lui sont fondamentalement propres.

- 1 - Temps

Le verbe, et c'est là une première et fondamentale caractéristique, peut seul présenter état et action à des moments différents : *maladie* ou *fuite* ne peuvent en rien par eux-mêmes signifier une localisation dans la temporalité. En revanche, un verbe peut inscrire une notion dans tous les moments possibles de la chronologie grâce aux *temps* (les « tiroirs verbaux ») :

« Eh bien, oui, na, j'adore les pommes de terre au lard » (E. Ionesco).
• Présent.

« Ann, je n'ai pas réussi à vous parler samedi » (M. Butor).
• Passé.

« Cet hiver, nous irons ensemble en Egypte » (P. Drieu La Rochelle).
• Futur.

Et l'on verra à quel point le présent ou les temps du passé peuvent recouvrir de nuances variées.

- 2 - *Modes*

Seconde et également fondamentale caractéristique, le verbe peut présenter état ou action selon des modalités différentes. Les *modes* expriment les manières (du latin *modus*, « manière ») dont le sujet conçoit l'action, ils précisent son attitude en face de ce qu'il énonce : l'action ou l'état sont présentés :

— soit comme des faits actualisés avec l'indicatif :

« Mon fils Octave vous *aime* » (M. Aymé).

— soit comme des faits voulus ou simplement pensés avec le subjonctif et l'impératif, la notion verbale véhiculant alors une conception de l'esprit :

« Je ne puis croire que vous *n'ayez jamais entendu* parler de moi » (A. Adamov).

« *Ne répète pas* tout ce que Mademoiselle dit » (M. Achard).

On range traditionnellement parmi les modes l'infinitif, le participe et le gérondif. Cela n'est qu'une simple commodité de classement non fondée eu égard au fonctionnement de la langue, car aucun de ces « modes » n'exprime de modalités sinon par rapport au verbe personnel qu'ils accompagnent. Quant au conditionnel, loin d'en faire un mode, on lui restituera la place qui est la sienne en l'insérant dans le paradigme de l'indicatif dont il n'est qu'un temps (cf. p. 56).

- 3 - *Aspects*

Enfin, troisième caractéristique du verbe, il indique des *aspects*, c'est-à-dire si une action commence : aspect inchoatif ou ingressif :

« Dans les déchirures du ciel, les locomotives en furie *s'enfuient* » (B. Cendrars).

si elle dure : aspect duratif :

« Il *tisonnait* le feu avec des pincettes » (B. Pingaud).

si elle est achevée : aspect terminatif ou résultatif :

« Pour le meilleur comme pour le pire, nous *sommes liés* à la patrie » (A. Malraux).

On trouve également des aspects marquant la répétition (itératif), la progression (progressif), etc. En somme, on pourrait décrire l'aspect, dont la définition est délicate et controversée, comme la manière dont on considère le développement de l'action. Il ne faut confondre cette notion, induite par

la forme simple ou composée du verbe (*chanter, avoir chanté*), sa préfixation ou suffixation (*s'enfuir, vivoter*), son auxiliarisation (*commencer à parler*), ni avec celle de temps ni avec celle de mode.

Le verbe possède encore un autre privilège, mais ressortissant plutôt au domaine stylistique et qu'on n'évoquera que pour souligner davantage son importance : il représente, en règle générale, le mot essentiel de la phrase. Sa place, en soi, vaut signe : théoriquement situé vers le milieu, le verbe équilibre la phrase, il unit dans le processus celui qui fait l'action et l'objet de l'action :

« Arsule *a préparé* deux tartines de pain » (J. Giono).

ou le patient et l'agent de l'action :

« Tout mon temps *est grevé* de niaiseries » (P. Valéry).

le bénéficiaire d'un état et l'objet du bénéfice :

« La prière *est* un devoir, le martyre une récompense » (G. Bernanos).

Il n'est que d'essayer de supprimer le verbe pour que l'énoncé perde toute signification explicite : « Arsule... deux tartines de pain » = ?, « Tout mon temps... de niaiseries » = ?, « La prière... un devoir, le martyre une récompense » = ?.

Avec le verbe on a affaire à un mot qui permet au sujet parlant ou écrivant de s'exprimer avec infiniment plus de force ou de nuances qu'avec n'importe quel autre mot offert par le système de la langue. On sait sa morphologie la plus compliquée de toutes les parties du discours (cf. simplement les variations en nombre et en personne), on verra que sa syntaxe, contrepartie nécessaire à sa richesse, est elle aussi d'une délicate complexité.

Le verbe peut se construire en étant complété de diverses façons (transitivité) ou se construire seul (intransitivité). Mais des échanges se produisent entre ces catégories, sauf pour les verbes d'état qui par définition n'admettent pas de complément. C'est pourquoi il est difficile d'établir un classement rigoureusement fondé sur la nature des verbes. Parler de verbes transitifs ou intransitifs, plutôt que de verbes à construction transitive ou intransitive, est en somme une simple commodité terminologique traditionnelle.

I - TRANSITIVITÉ

A - Verbes transitifs directs

Si on prend une phrase comme :

« Il commanda le vin » (M. Duras).

l'action du verbe porte sur le terme *vin*. On dit alors qu'on a affaire à un verbe *transitif*, étant donné que l'action passe, s'exerce sur un objet (latin *transitivus* : « qui passe d'un endroit à un autre »). On dit aussi, mais moins habituellement quoique le mot paraisse plus logique, plus syntaxiquement fondé, verbe *objectif*, le procès s'appliquant sur un objet. Ces verbes par eux-mêmes ne portent pas un sens complet, et il leur faut, en principe, un complément qui indique le point d'application du procès (cf. p. 182, NB - 2 -). Comme l'action passe directement sans l'intermédiaire d'une préposition sur l'objet, on précise la nature de ces verbes en les nommant transitifs (objectifs) *directs*. Sur cette question, cf. *le complément*, p. 183, 2, a.

B - Verbes transitifs indirects

La catégorie des verbes transitifs ne se limite pas à la seule structure en construction directe. Si on dit « je me fie », « je nuis », « je prétends », etc., la phrase reste incomplète et comme en suspens.

Soit, en revanche, cette phrase :

« Ne vous fiez pas à mon écriture tremblante » (R. de Obaldia).

Elle offre alors un sens complet, le verbe *se fier*, verbe transitif, ayant un complément d'objet, *écriture*, sur lequel porte l'action. Mais une préposition est nécessaire pour marquer le passage de l'action sur l'objet : on appelle ces verbes transitifs (objectifs) *indirects*. Sur cette question, cf. *le complément*, p. 183, 2, b.

En somme, on peut observer qu'un verbe totalement transitif se construit sans préposition, qu'un verbe moins transitif demande une préposition « légère » (*à, de*). Mais la préposition n'ôte en rien aux verbes ainsi construits leur caractère de verbes transitifs.

C - Verbes transitifs doubles

A côté de ces deux catégories de verbes transitifs, il en existe une troisième. Dans une phrase comme :

« Le clair de lune lui permit de discerner dans le sable les traces d'une chute » (F. Mauriac).

on observe que le verbe *permettre* a un double objet, l'un direct, *discerner*, l'autre indirect, *lui*. Les verbes de ce type ne prennent leur sens complet qu'avec leurs deux objets. On les appelle transitifs (objectifs) *doubles*. Sur cette question, cf. *le complément*, p. 183, 2, c.

II - INTRANSITIVITÉ

Soit, enfin, cette phrase :

« Bien sûr, avec Hortense, il savait que ça ne durerait pas toujours ni même très longtemps... » (F. Mauriac).

L'action de *durer* ne passe sur rien, il n'y a pas d'objet. On dit alors qu'on a affaire à un verbe *intransitif*; comme l'action ne concerne et n'intéresse que le sujet, on dit aussi verbe *subjectif*. Avec ce type de verbe, l'action est limitée au sujet et se suffit à elle-même.

III - CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Cette répartition des verbes en transitifs directs, indirects ou doubles et en intransitifs ne règle cependant pas complètement le problème du classement. En effet, il y a, dans l'emploi, des glissements d'une catégorie à une autre, de la catégorie des transitifs à celle des intransitifs et *vice versa*.

A - De la transitivité à l'intransitivité

Soit la phrase :

« Je parle au cardinal d'Espagne » (H. de Montherlant).

Le procès du verbe est limité dans son champ d'application par le complément d'objet *cardinal d'Espagne*. Ce complément précise qu'à l'exclusion de toute autre personne possible (serviteur, courtisan, etc.) c'est le *cardinal d'Espagne* qui se trouve concerné par l'action de parler. Si Montherlant avait écrit simplement : « Je parle », l'action n'eût alors porté que sur le sujet, et le verbe *parler*, quoique par essence transitif, aurait joué le même rôle qu'un intransitif. Les transpositions de ce type, assez nombreuses en français, se rencontrent lorsqu'il ne paraît pas utile de désigner l'objet soit parce qu'on le juge connu, soit parce qu'il se trouve suffisamment indiqué par les circonstances :

« Fume un peu, ça te calmera » (P. Drieu La Rochelle).

Peu importe ce qu'Alain, le héros, est invité à fumer (pipe, cigarette, etc.), ce qu'on veut dire, c'est qu'il doit fumer quelque chose.

« C'était un gros type!... peuh... pas bien intéressant. Il buvait et il battait sa femme » (Colette).

Peu importe, de même, ce que buvait le tambour de ville (vin, bière, etc.), ce qu'on veut dire, c'est qu'il était un alcoolique (cf. p. 182, *NB* - 2 -).

La littérature a su tirer parti de cette possibilité syntaxique dans un but stylistique. Quand un auteur veut éviter de limiter la portée d'un verbe

par un complément d'objet, en sorte que son sémantisme porte de façon totale sur le sujet, il l'emploie ainsi de façon *absolue*. Aussi H. Bosco peut-il écrire :

« Tout à coup la lune se leva et, par une large trouée, inonda le sol.
Alors je *vis* » (H. Bosco).

En n'adjoignant pas de complément d'objet au verbe, il n'en restreint pas la portée, seul le sujet est concerné par le concept du verbe. On doit comprendre que la sensation du narrateur est globale et enveloppe tout ce que perçoit son champ de vision : une longue et fastidieuse énumération des choses ou êtres qu'il voit — en l'occurrence, une jeune fille, une harde de sangliers, des friches, etc. — ne pourrait l'évoquer avec tant de force.

B - De l'intransitivité à la transitivité

Il s'agit alors du phénomène exactement inverse. On peut dire « vivre sa vie », « pleurer des larmes de sang ». *Vivre* et *pleurer*, verbes par essence intransitifs, sont cependant ici employés transitivement et prennent un complément d'objet direct appelé *interne* (cf. lat. « *jucundam vitam vivere* »). Mais cette substitution se fait en théorie sous deux conditions :

- 1 / Le complément d'objet est de même radical que le verbe (*vivre*/*vie*) ou du même champ sémantique (*pleurer*/*larmes*) ;
- 2 / le complément d'objet est accompagné d'un déterminant (*sa, des*), au besoin d'une épithète (*de sang*, complément du nom à valeur adjective. Ainsi, on ne pourrait pas dire « pleurer des larmes », qui ne serait qu'une mauvaise tautologie), parfois de la seule épithète (« jouer gros jeu »).

Ce procédé a été, comme le précédent, souvent utilisé en littérature, particulièrement en poésie :

« Et n'ai-je pas *sué* la *sueur* de tes nuits » (P. Verlaine).

« Mon cheval arrêté sous l'arbre qui roucoule, je *siffle* un *sifflement* *plus pur...* » (Saint-John Perse).

Parfois, à l'extrême, le passage de l'intransitivité à la transitivité peut se faire à la faveur d'un rapprochement inattendu :

« “Tu *pleures* du *sang*”, dit soudain Golda étonnée » (A. Schwartz-Bart).

« Corneilles et corbeaux *hurlant* rauque *leur* *peine*
De l'ombre de leur vol rayaient les sarcophages » (R. Desnos).

Ici, pas de complément entretenant un rapport de sens avec le verbe : il s'agit d'un cas limite.

Il y a donc différentes façons de passer de l'intransitif au transitif, mais les exemples qu'on vient de voir montrent les possibilités de la langue. Toujours est-il que ces innovations ne se rencontrent pratiquement que dans la langue littéraire ou des expressions figées. Mais il faut être en mesure de reconnaître et de décrire ce phénomène syntaxique. Sur cette question, cf. p. 184, *NB* - 3 -.

2 - LES VOIX

On appelle *voix* les formes dans le verbe en fonction du point de vue du verbe (sujet actif), *passive* (sujet passif) par rapport au sujet agent et patient. À ces trois catégories on ajoute les *voix impersonnelles* et la *forme nominale* impersonnelle qui ne constituent pas à proprement dire une voix, mais lorsqu'on les voit par rapport à l'infinitif du verbe.

A - Voix actives et voix passives

On donne à une phrase la forme *active* ou *passive* selon qu'elle est :

Sous les deux phrases suivantes :

« *Pauline se leva et alla chercher un livre précieux gardé* »

« *Le livre » (P. Claudel) « était en sa possession »* »

« *La place de la Concorde se vuida le samedi par la foule » (J. Béraud)* »

Dans la première phrase, dont le verbe est à la voix active, le sujet fait l'action (sujet agent) qui se trouve considérée à partir de l'agent du procès (*le*). Dans la seconde phrase, dont le verbe est à la voix passive, le sujet subit l'action (sujet patient) qui se trouve considérée à partir de l'objet du procès (*le* place de la Concorde) : le sujet apparaît dans un état résultant d'une action.

Mais il ne s'agit pas de la seule différence. Dans la phrase à la voix active, on s'intéresse à une *phrase*, dans la phrase à la voix passive, on s'intéresse à une *place*. Si l'on reformule ces phrases, le sujet sur lequel porte l'attention n'est plus le même : « *Une femme est allée chercher un livre précieux* » / « *Le livre précieux se trouvait à la place »*. Ces constructions ne s'appliquent pas uniquement...

2

les voix les verbes auxiliaires et semi-auxiliaires

I - LES VOIX

On appelle *voix* les façons dont le verbe est utilisé : on parle alors de *voix active* (sujet agent), *passive* (sujet patient) ou *pronominale* (sujet agent et patient). A ces trois catégories on ajoute les *verbes impersonnels* et la *forme (construction) impersonnelle* qui ne constituent pas à proprement dire une voix, mais impliquent un type particulier d'utilisation du verbe.

A - Voix active et voix passive

1. Caractéristiques réciproques

Soit les deux phrases suivantes :

« Femme tu mets au monde un corps toujours pareil
Le tien » (P. Eluard).

« La place de la Concorde est soudain envahie par la foule » (J. Dutourd).

Dans la première phrase, dont le verbe est à la voix active, le sujet fait l'action (*mets au monde*) qui se trouve considérée à partir de l'agent du procès (*tu*). Dans la seconde phrase, dont le verbe est à la voix passive, le sujet subit l'action (*est envahie*) qui se trouve considérée à partir de l'objet du procès (*la place de la Concorde*) ; le sujet apparaît dans un état résultant d'une action.

Mais là ne réside pas la seule différence. Dans la phrase à la voix active, on s'intéresse à *une femme*, dans la phrase à la voix passive, on s'intéresse à *une place*. Si l'on retourne ces phrases, le sujet sur lequel porte l'intérêt n'est plus le même : « un corps est mis au monde » / « la foule envahit la place ». Ces constructions ne sont donc pas synonymes.

Une autre observation montre la différence entre les deux tours. Dans la construction passive, le sujet agissant (*la foule*) passe tout à fait au second plan, et *place de la Concorde* occupe le premier plan. Cela est si vrai qu'il peut arriver que l'agent soit totalement omis comme secondaire, en tout cas pas nécessaire au sens de la phrase :

« Je ne veux pas *être enfermée*, je ne veux pas *être battue* » (R. Vailland).

Il n'y a pas d'agents; R. Vailland les a supprimés dans la mesure où ils n'intéressaient pas et où, en revanche, c'était le *je*, sujet grammatical, qui constituait le centre d'intérêt. De même :

« La corbeille fut vite *vidée*... » (A. Gide).

Par qui ? peu importe, ce qui compte c'est que *corbeille* en tant que sujet « agi » soit mis en valeur.

Il est donc bien clair que les deux tours ne sont pas identiques et qu'on emploiera l'actif pour la mise en relief du sujet agissant et le passif quand on estimera secondaire le sujet agissant.

NB : Pour ce qui concerne l'utilisation du passif, on peut mettre à cette voix, en principe, tous les verbes transitifs directs. Mais il faut noter que parfois on ne peut tourner de tels verbes par le passif : « M. X... a perdu son épouse. » Les verbes transitifs indirects ne peuvent s'employer à la voix passive sauf *obéir*, *désobéir*, *pardonner* (cf. p. 185, *b*); comparer : « je doute de sa parole » et « vous serez obéi ». Les verbes intransitifs, de même, ne peuvent avoir de passif : *aboyer*, *dormir*, *périr*, etc., mais certains d'entre eux peuvent se tourner au passif lorsqu'ils sont pris transitivement (cf. p. 22, *B*) : « Cette situation est vécue quotidiennement. » Quant aux verbes pronominaux, ils ne peuvent jamais s'employer au passif.

2. De et par + complément d'agent

La voix passive pose le problème du complément d'agent et des prépositions qui l'introduisent (cf. p. 200-203). Le complément d'agent indique par qui ou par quoi l'action est accomplie, l'animé ou l'inanimé qui agit, et il peut être introduit par deux prépositions en concurrence : *de* et *par*. Ces deux prépositions ne s'emploient pas indifféremment, mais leur exacte distribution dans l'emploi constitue une grosse difficulté de la langue française et un problème qui divise les grammairiens.

En général, *par* s'emploie plutôt après un verbe exprimant une action matérielle ou morale momentanée :

« Cette apparition, qui fut *saluée par un murmure d'extase*, ne fit qu'ajouter à la solennité du festin » (M. Tournier).

On ne peut concevoir l'action (*fut saluée*) comme ininterrompue, permanente. Elle n'a pu avoir lieu que ponctuellement.

En revanche, *de* s'emploie plutôt après un verbe exprimant un état, matériel ou moral, durable. Le sens du verbe s'est affaibli et exprime un état résultant de l'action subie, continu, permanent; la valeur du participe passé est proche de celle de l'adjectif :

« La phrase française est composée d'une série de membres phonétiques » (P. Claudel).

Une autre distinction subtile établit que *de* est employé quand l'agent est interne, *par* quand l'agent est externe :

« Elle s'étira, puis essuya son front mouillé de sueur » (G. Apollinaire).

« Le cor qui ne résonne que touché par des lèvres pures... » (E. Renan).

On peut observer aussi que *de* s'emploie souvent avec les verbes pris au sens figuré et *par* avec les verbes pris au sens propre :

« Sur la terre gercée de douleurs
Un visage éclaire et réchauffe les choses dures » (P. Reverdy).

« La lettre fut saisie par une de ces dames » (F. Mauriac).

Ou que *de* s'emploie souvent avec les verbes de sentiment et *par* avec les verbes de sens concret :

« Je reconnais qu'en général tu étais toujours estimée et souvent même aimée de ces gens qui méprisent les maîtres faibles » (F. Mauriac).

« Leurs mouvements comme leurs mimiques sont figés par le dessin » (A. Robbe-Grillet).

NB : Historiquement, *de* était généralement plus employé que *par* pour introduire le complément d'agent, et dans des constructions que n'admet plus la langue d'aujourd'hui :

« Je suis vaincu du temps » (Malherbe).

« J'étais tourmenté de la muse » (Chateaubriand).

Mais aucun usage bien strict n'a jamais prévalu. Aujourd'hui, la préposition *par* a tendance à l'emporter, étant sentie comme plus signifiante que *de*, devenue dans bien des emplois un simple outil grammatical. De toute façon, cette question fait problème et constitue une difficulté à la résolution incertaine. Sur le complément d'agent, cf. le complément, p. 200, C.

B - Voix pronominale

Certains considèrent cette voix comme un cas particulier de la voix active. On la reconnaîtra comme troisième voix, appelée aussi *réfléchie* ou *moyenne*.

On dit qu'un verbe est à la voix pronominale quand il est conjugué avec un pronom qui le précède (sauf à l'impératif : « tais-toi »), de la même personne que le sujet et représentant le même être ou la même chose que le sujet (ce peut être l'un ou l'autre des pronoms *me, te, toi, se, nous, vous*).

Mais il ne s'agit là que d'une définition extérieure, purement morphologique. Elle ne tient pas compte du sens, qui permet d'établir un classement distinguant trois grandes catégories : les pronominaux *réfléchis*, les pronominaux *non réfléchis* (ou *subjectifs* ou *faux réfléchis* ou *simplement pronominaux* ou *de sens lexicalisé*, c'est-à-dire dont le sens doit figurer au lexique) et les pronominaux *réciproques*, qui ne sont, en fait, qu'une variété des pronominaux réfléchis dont ils ne se distinguent que par le sens.

1. Pronominaux réfléchis

On dit qu'un verbe pronominal est réfléchi lorsque l'action qu'il exprime et qui est faite par le sujet revient (se réfléchit) sur le sujet; le pronom *me, vous*, etc., a une fonction définie : il représente comme objet direct ou indirect le sujet de l'action et, dans l'analyse, il est distingué de la forme verbale :

« A peine un futur clairon *s'exerçait-il* dans les jardins lumineux sur un clairon d'argent » (J. Giraudoux).

« Il saisissait avec un art subtil toute occasion de *se nuire* » (A. France).

2. Pronominaux non réfléchis

On dit qu'un verbe pronominal est non réfléchi lorsque le sujet ne fait pas réellement l'action sur lui-même. Le pronom conjoint *me, vous*, etc. — appelé aussi *agglutiné* ou *censément préfixé* — fait corps avec le verbe, ne peut s'analyser et marque seulement que le sujet est intéressé par l'action. Dépourvu de fonction grammaticale, le pronom conjoint est inséparable de la forme verbale qu'il accompagne et avec laquelle il forme un tout. On a affaire à une sorte de gallicisme, d'idiotisme : *s'endormir, se hâter, se moquer, se promener, se repentir, se souvenir*, etc. Aucun de ces verbes ne doit se confondre avec un réfléchi. On ne peut analyser ainsi « je me promène = je promène moi », même si, en remontant à l'étymologie ou à un état ancien de la langue, on trouve un sens réfléchi (de même avec *s'effrayer, se tromper*, etc.). Aujourd'hui, ces verbes ne sont plus du tout sentis comme réfléchis :

« On ne m'épargne aucune des hésitations du personnage : sera-t-il blond, comment *s'appellera-t-il* ? » (A. Breton).

« Les rires *se turent* aussitôt » (M. Aymé).

Parmi les non-réfléchis, il en existe qui ne s'emploient qu'à la forme pronominale : appelés *essentiellement pronominaux*, ils s'opposent aux non-réfléchis *accidentellement pronominaux*. Si à *s'endormir* correspond *endormir* ou à *se rappeler*, *rappeler*, il n'en est pas de même pour *se repentir* ou *se souvenir* auxquels ne correspondent pas de verbes *repentir* ou *souvenir* :

« Il y a déjà trois ans qu'on a parlé de son décès. Je *m'en suis souvenu* par association d'idées ! » (E. Ionesco).

Certains non-réfléchis peuvent avoir le même sens qu'un verbe passif. Cet usage est fréquent. Il ne se rencontre pratiquement qu'à la troisième personne et l'agent, implicite, n'est jamais indiqué (cf. passif sans CA, p. 26). Le sujet est généralement un inanimé, très rarement un animé :

« Le domaine d'Ortello *se découvrait* de loin au flanc d'une colline raide » (J. Gracq).

« La confiance *ne se décréte pas* » (F. Mauriac).

NB : - 1 - Dans un état ancien de la langue, et jusqu'au xvii^e siècle, le pronominal employé à la place du passif pouvait avoir un complément d'agent introduit par la préposition *par* :

« L'autorité du gouverneur, qui doit être souveraine sur lui, *s'interrompt et s'empêche par la présence des parents* » (Montaigne).

« Les meilleures actions *s'altèrent et s'affaiblissent par la manière dont on les fait* » (La Bruyère).

- 2 - Les non-réfléchis peuvent être transitifs (*se rappeler quelque chose* / *se fier à quelqu'un*) ou intransitifs (*se taire*). Cf. p. 181, A.

3. Pronominaux réciproques

On dit qu'un verbe pronominal est réciproque quand plusieurs personnes ou plusieurs choses font l'action les unes sur les autres : l'action est accomplie et subie par chacune. Le pronom signifie « l'un l'autre », « les uns les autres » ou « l'un à l'autre », « les uns aux autres ». Ces verbes se rencontrent surtout au pluriel (au singulier avec *on* ou collectif sujets : « on / la troupe se bat ») :

« Pour ses yeux *les corps de bâtiments se bousculent* autour de la cour » (L. Aragon).

« Alors, pendant de longues heures, pendant des journées entières, *ils ne se parlaient plus* » (G. Péric).

Cette forme n'est parfois pas très claire et l'on pourrait se demander si l'action est réciproque ou simplement réfléchie :

« Ils *se regardaient*, ils *se trouvaient* laids » (G. Pérec).

Chacun des protagonistes observe-t-il et juge-t-il l'autre ou lui-même ?

Pour remédier à cette ambiguïté, lorsque le contexte ne permet pas de racher de façon évidente, le français renforce éventuellement la valeur réciproque du pronominal par *l'un l'autre*, *entre eux*, *mutuellement*, etc. :

« Ils *s'étaient embrochés mutuellement* » (J. Anouilh).

NB : - 1 - En français moderne, le verbe pronominal se conjugue aux formes composées avec l'auxiliaire *être* (« je me suis coupé », « elle s'est évanouie »). Au Moyen Âge, on employait également l'auxiliaire *avoir*, mais avec une nuance différente : « Je m'ai coupé (aoriste) / je me suis coupé (terminatif, état résultant d'une action) », cf. l'opposition « j'ai vieilli / je suis vieilli ». En ne gardant que l'auxiliaire *être*, le français a sacrifié une nuance, mais simplifié la morphologie. Aujourd'hui, l'emploi de *avoir* est une grave impropriété (cf. le langage enfantin : **je m'ai coupé*, **je m'ai servi*).

- 2 - Après le semi-auxiliaire *faire* (et aussi *envoyer*, *laisser*, *mener*) le pronominal infinitif perd théoriquement son pronom. Cette norme a été respectée jusqu'au XIX^e siècle :

« On *menait* les écoliers *baigner*... » (Chateaubriand).

Mais, depuis la fin de ce siècle, la tendance est de maintenir le pronom malgré l'avis des puristes. Ainsi s'opposent deux constructions :

« Dis-moi quelle fut la chanson
Que chantaient les belles sirènes
Pour *faire pencher* des trirèmes
Les Grecs qui lâchaient l'aviron » (M. Jacob).

« On la *fit s'asseoir* » (B. Pingaud).

Il faut reconnaître qu'il est souvent impossible de supprimer le pronom, sauf à donner un autre sens au verbe ou à rendre inintelligible la phrase :

« *Laisse* les autres *se débrouiller* tout seuls ! » (A. Salacrou).

L'effacement du pronom ôterait tout sens à cette phrase.

C - Verbes impersonnels et forme (construction) impersonnelle

Il s'agit de verbes ou locutions verbales qui s'emploient à la troisième personne du singulier précédée de *il*, éventuellement *ça*, *ce* et même *cela*, sortes d'indices neutres de troisième personne du singulier.

On distingue les *verbes impersonnels* par essence et la *forme* (ou *construction*) *impersonnelle* où le verbe n'est impersonnel qu'occasionnellement.

1. Verbes impersonnels

a / Valeur et emploi général

Ces verbes rendent compte pour la plupart de phénomènes atmosphériques, quelques-uns expriment des idées abstraites. Pour aucun d'eux le procès n'a d'agent : *il neige, il pleut, il tonne, il vente*, etc., et *il appert, il faut*, etc. :

« Tout le long de la maison court un trottoir de carreaux rouges très commodes quand *il pleut* » (Vercors).

« *Ça pleut* pourtant fort » (M. Proust).

« Tout ce qui est dans l'amour, dans le crime, dans la guerre, ou dans la folie, *il faut* que le théâtre nous le rende » (A. Artaud).

Le sujet, *il* le plus souvent, est vidé de son sens pronominal et est devenu un mot accessoire de genre neutre qui ne représente aucun agent. Comme les verbes impersonnels ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier, on les appelle aussi *unipersonnels*.

b / Transpositions

Certains verbes impersonnels peuvent s'employer au sens figuré et prendre un sujet nom propre ou commun :

« *Saint-Just tonne* contre les spectacles » (A. Canus).

« Les enfants grandissaient et *l'argent pleuvait* » (P. Jardin).

Utilisés essentiellement à la troisième personne du singulier, ces verbes pris au figuré peuvent, pour certains, se mettre aussi à une autre personne et même, exceptionnellement, passer en construction transitive :

« Eau, quand donc *pleuvras-tu* ? » (C. Baudelaire).

« Le plafond *pleuvait les pellicules* de ses plâtres » (G.-C. Huysmans).

Les verbes impersonnels peuvent parfois se faire suivre d'un *terme complétif* de leur sujet (on dit traditionnellement non pas « terme complétif », mais « sujet réel », le terme précédant le verbe étant alors « sujet apparent », cf. sur cette question *sujet*, p. 99, - 3 -). On trouve cette construction dans le langage familier : « *il pleut des cordes, des balles* », etc., mais aussi en langue littéraire :

« *Il pleut de l'horreur, il pleut du vice, il pleut du crime* » (V. Hugo).

De l'horreur, du vice et du crime sont termes complétifs du sujet *il*.

2. *Forme (construction) impersonnelle*

A côté des verbes par essence impersonnels, il existe, ce qui est autre chose, la *forme* (ou *construction*) *impersonnelle*. Dans cette tournure, des verbes et des locutions verbales se construisent impersonnellement.

a | *Verbes*

Ces verbes sont essentiellement des verbes intransitifs, parfois des transitifs, mais seulement à la voix passive ou pronominale pour les transitifs directs ou doubles. Tous sont alors suivis d'un terme complétif du sujet, nom, pronom, infinitif ou proposition complétive par *que* :

« *Il flotte* quelque part un parfum de cytises » (L. Aragon).

« *Il apparut* à tous qu'au centre de l'arène une puissance souveraine agissait » (H. de Montherlant).

« *Il leur est interdit* de circuler du côté des lignes » (R. Dorgelès).

b | *Locutions*

Elles sont formées sur *être* + adjectif : *il est beau, il est constant, il est raisonnable*, etc., le terme complétif étant un infinitif ou une complétive par *que* :

« *Il est inconcevable* que nous soyons encore entiers » (A. de Saint-Exupéry).

et sur *faire* + adjectif ou substantif, les locutions indiquant le plus souvent des conditions atmosphériques : *il fait beau, il fait (du) soleil, il fait du vent*, etc., et ne pouvant se faire suivre d'un terme complétif, sauf certaines comme *il fait bon vivre* :

« *Il fait nuit* complète » (J. Romains).

II - LES VERBES AUXILIAIRES ET SEMI-AUXILIAIRES

On appelle auxiliaires et semi-auxiliaires (lat. *auxiliaris* « qui aide ») des verbes qui, en dehors de leur sens et de leur emploi normaux, aident à conjuguer d'autres verbes eux-mêmes au participe passé ou à l'infinitif — exception

faite de *aller*. Ainsi, en composition, ces verbes deviennent des auxiliaires ou semi-auxiliaires de temps, de mode ou d'aspect, sortes d'éléments d'appui morphologique.

Les plus répandus dans la langue française sont les auxiliaires *être* et *avoir*, toujours auxiliaires de temps et ne pouvant accompagner qu'un participe passé. Ces verbes sont purement auxiliaires dans la mesure où ils perdent toute signification propre en composition avec un participe passé, surtout *avoir*.

Les semi-auxiliaires, nombreux mais moins fréquemment utilisés, gardent une partie de leur sémantisme quand ils servent à conjuguer un autre verbe, ce qui interdit d'en faire de simples auxiliaires comme *être* et *avoir*. Ils servent à rendre des valeurs temporelles, modales et aspectuelles et ne se construisent qu'avec l'infinitif et aussi le gérondif ou le participe présent pour *aller*. On les appelle semi-auxiliaires de temps, de mode ou d'aspect.

A - Auxiliaires *être* et *avoir*

1. *Etre*

Comme auxiliaire, *être* permet de former les temps composés :

a / du verbe à la voix passive

— Présent :

« Mais je suis bien nourri aussi, dit le chat » (B. Vian).

— Futur :

« Le Bien, la Liberté, la Morale seront rétablis à brève échéance » (P. Modiano).

— Passé :

« Je n'étais pas flattée du tout qu'on m'en parlât » (M. Proust).

NB : *Etre* est ici amphibologique car il ne perd pas complètement sa valeur de verbe copule. Opposer « Il est aimé / il est parti. » La construction paraît plus soudée avec le complément d'agent : « Il est aimé de ses parents. »

b / des verbes pronominaux

— Réfléchis :

« Je me suis rarement perdu de vue » (P. Valéry).

On utilise aujourd'hui le français dans un domaine qui dépasse largement les frontières du territoire national. Aussi bien paraît-il judicieux d'offrir à ce vaste public un ouvrage qui corresponde à ses préoccupations d'une meilleure connaissance de la langue qu'il emploie.

Cette *Syntaxe* se destine avant tout aux usagers de l'Université. Mais elle intéresse également tous ceux qui veulent s'éclairer sur tel ou tel mécanisme du français et sont soucieux de mettre à jour leurs connaissances.

Ecrite dans un langage clair et accessible, elle intègre les acquis procurés par la recherche dans ces dernières décennies. Elle œuvre ainsi, sans exclusive ni parti pris, à la nécessaire conciliation entre « grammaire classique » et « linguistique moderne », naguère trop souvent affrontées non sans dommages pour l'une comme pour l'autre.

La méthode mise en œuvre vise au regroupement des faits d'après le critère du fonctionnement et l'intérêt se porte essentiellement sur le français moderne et contemporain. Mais la langue médiévale, classique ou post-classique se trouve régulièrement sollicitée quand il s'agit d'éclaircir des phénomènes qui, sans cette plongée rétrospective, demeureraient pour nous indéchiffrables. Enfin, si la forme écrite constitue le fondement général des analyses, l'oral n'en a pas été pour autant négligé quand il porte témoignage de l'usage.

La référence nécessaire à l'histoire de la langue et une modernité résolue guident l'esprit de cet ouvrage, en sorte qu'apparaît dans une bonne lumière l'état du français de notre temps.

Hervé-D. Béchade est professeur à la Sorbonne, directeur de l'Institut de langue française (Paris IV).



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

